

Supplément ECOLO : Comment rendre mon hébergement plus respectueux de l'environnement ? Et réaliser quelques économies en même temps.

Si vous cherchez quelques astuces, adresses utiles ou conseils, ce petit guide est fait pour vous ! Nous allons vous donner quelques pistes, relativement faciles à mettre en œuvre.

1. LES PRODUITS D'ENTRETIEN : utiliser et mettre à disposition des clients des produits ménagers écologiques.

- * Les produits naturels : Le bicarbonate de soude, le vinaigre blanc, le citron, le gros sel, le savon noir.

Le vinaigre blanc, comme détartrant :

- pour vos lavabos : imbitez un chiffon de vinaigre chaud ou froid et frottez vos robinets (avec du gros sel en plus si le tartre est ancien) ;
- pour votre cafetière ou bouilloire : mélangez moitié vinaigre/moitié eau, laissez reposer au moins 1/2 heure, puis mettez l'appareil en marche. Enfin, rincez après écoulement.
- dans vos toilettes : versez 1/2 litre de vinaigre dans la chasse d'eau le soir et laissez agir toute la nuit ;
- dans votre machine à laver : mettez un litre de vinaigre dans la machine et faites tourner à vide (à renouveler tous les trois mois).

Comme lustrant :

- pour redonner éclat à vos casseroles : récuriez avec un peu de vinaigre et de gros sel ;
- pour astiquer votre argenterie : frottez avec du vinaigre chaud et du sel fin puis rincez à l'eau savonneuse.

Le citron comme désodorisant :

- dans votre frigo : coupez un citron en deux et placez-le dans votre frigo, il se chargera de capter les mauvaises odeurs ;
- dans une pièce : mélangez dans une coupelle, de l'eau, le jus d'un citron et une cuiller à soupe d'alcool. Ajoutez quelques gouttes d'huile essentielle si vous le souhaitez. Transférez les ingrédients dans un petit vaporisateur au besoin.

Comme détachant :

- sur une tache de rouille : arrosez de citron vert et de sel fin. Laissez agir 30 minutes puis frottez avec une éponge humide.

Le bicarbonate de soude comme nettoyant :

- pour moquette, tissu et tapis : dans un vaporisateur, mélangez une cuiller de bicarbonate de sodium, un verre de vinaigre blanc, un peu de nettoyant (écologique). Vaporisez, laissez agir quelques minutes puis frottez ou brossez.
- pour votre four : mettez du bicarbonate sur une éponge et étalez-le sur les parties à nettoyer, laissez poser une nuit et rincez avec une éponge ou un linge humide.
- pour accessoires de toilette : diluez 4 cuillers à soupe de bicarbonate dans un litre d'eau et faites-y tremper une nuit brosses à cheveux et à ongles, éponges cosmétiques... Rincez

abondamment à l'eau claire.

Le savon noir :

Si vous souhaitez acheter un produit écologique tout prêt, optez pour le savon noir. Il est constitué d'une base de soude végétale, mélangée à de l'eau et de l'huile (d'olive, de lin ou de palme). Il se présente sous forme liquide ou en pâte.

Son avantage : la polyvalence. À lui seul, il remplace presque tous les produits d'entretien. Il nettoie, assainie, fait briller, détache, dégraisse, etc. Vous pouvez également l'utiliser dans votre jardin pour y éliminer pucerons et cochenilles.

Retrouvez toutes ces informations sur le site www.pratique.fr/produits-entretien-ecologiques

- * Les produits « verts » : vous pouvez acheter des produits d'entretien tout prêts en Grande Surface, dans des magasins Bio, ou sur Internet. Voici les labels auxquels vous pouvez vous fier :

L'Écolabel européen

Symbolisé par la petite fleur et certifié par l'Afnor, il apporte l'assurance d'un détergent dont les composants ont une biodégradabilité supérieure à celle d'un équivalent de la gamme classique pour une efficacité au lavage identique. Le produit utilise moins d'emballages et s'accompagne d'informations utiles au consommateur, lui permettant, par exemple, de réduire les doses.

Écocert

Organisme indépendant de contrôle et de certification intervenant dans l'agriculture biologique, il a créé son propre cahier des charges pour les produits détergents en 2006. Ceux qui arborent son logo contiennent au moins 95 % d'ingrédients naturels. Les caractéristiques écologiques ont été mesurées depuis la fabrication jusqu'à la distribution.

Nature et Progrès

Association à l'origine de la charte la plus rigoureuse qui soit, contrôlée par un organisme certificateur extérieur, Certipaq. La mention n'est pas délivrée à un produit mais à une entreprise engagée dans une démarche environnementale pour plus de 70 % des références qu'elle commercialise. Les détergents sont biodégradables à 100 %, les emballages recyclables et minimalistes.

Le panda WWF

Il orne, par exemple, les produits de la marque Rainett et atteste un partenariat financier de l'association de défense de la nature avec une entreprise dont un produit répond à une démarche de développement durable. En contrepartie d'une ristourne, le WWF apporte sa reconnaissance en apposant son logo sur, par exemple, un détergent dont la biodégradabilité à 98 % à vingt-huit jours va au-delà des minima de l'Écolabel.

Le manchot vert

Il symbolise la démarche de développement durable de Monoprix. On le retrouve sur la gamme des dix-huit produits d'entretien Monoprix Vert éco-labellisés, à base de matières d'origine végétale et produisant moins de déchets.



Il existe dans les supermarchés plusieurs marques qui possèdent ces labels, notamment **L'Arbre Vert**, **Rainett**, ou même les produits **U écologiques**.

Attention aux produits estampillés « Verts », mais qui n'ont pas de label. Ils sont de plus en plus nombreux aujourd'hui, mais n'ont aucune garantie d'être réellement écologiques.

Voici quelques sites où vous pouvez acheter des produits écologiques (pensez toute de même à vérifier s'ils sont labellisés) :

www.webecologie.com ; www.bio-tendance.com ; www.laboutiqueecologie.com ; www.marche-equitable.com.

Voici un site Internet où vous pourrez retrouver un article intéressant sur le Bio : www.dossierfamilial.com (dans la rubrique Conso, Droits et Démarches)

2. LA CONSOMMATION D'EAU : réduire sa consommation, c'est bon pour la planète, et pour son portefeuille !

Aujourd'hui, la grande majorité des robinets de nos domiciles sont équipés de « mouseurs » ou « d'aérateurs », aussi appelés réducteurs d'eau, d'eau qui permettent de filtrer les particules et les résidus issus du réseau de distribution.

Il est possible d'économiser bien plus d'eau grâce aux **économiseurs d'eau**.

Les économiseurs ou réducteurs d'eau existent depuis une vingtaine d'années et sont très employés en Europe du Nord. Permettant d'économiser l'eau et l'énergie, les économiseurs d'eau sont de plus en plus choisis par l'Hôtellerie, les HLM et les Collectivités avec convention EDF. Les bâtiments HQE, étudiés pour économiser l'énergie en disposent quasiment toujours.

Les économiseurs d'eau sont bons pour votre budget : jusqu'à 60% d'eau consommée en moins pour les seuls robinets, c'est autant de moins à payer, d'autant plus que les économiseurs d'eau ne sont pas chers.

L'investissement est généralement remboursé très vite. Si par exemple, vous équipez 4 robinets d'évier, de lavabo, de douche ou WC, les économies annuelles se monteront pour chaque utilisateur à environ 28 m³ et 540 kwh, soit l'équivalent de 100 € d'économie par personne.

Vous trouverez ce type d'équipements dans les magasins de bricolages, et également sur des sites spécialisés sur Internet : www.economiseurdeau.com ; www.bien-et-bio.com ; www.autrement-demain.com ; etc.

3. LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ :

* Les ampoules basse consommation

L'ampoule basse consommation consomme 20% d'électricité en moins qu'une ampoule à incandescence, et dure jusqu'à 15 fois plus longtemps. L'utilisation des ampoules à basse consommation d'énergie est très simple, et en plus de vous permettre de réduire vos factures d'électricité cela contribue efficacement à la protection de l'environnement. Il existe 2 types d'ampoules basse consommation : la fluocompacte et la LED :

Les deux type d'ampoules basse consommation (ampoules fluocompactes et ampoules LED) permettent de réaliser de substantielles économies d'énergie.

L'ampoule LED offre peut être les meilleures économies (au premier abord) mais elle reste chère et produit une lumière perfectible avec une indice de rendu des couleurs faible. Le principal atout d'une ampoule à LED est sa durée de vie, variant entre 40000 et 60000 heures.

L'ampoule basse consommation fluocompacte offre quand à elle le meilleur rapport prix/économie d'énergie ; Elle produit une lumière de très bonne qualité (Indice de rendu des couleurs 85) pour une durée de vie oscillant entre 6000 et 15000 heures selon le modèle d'ampoule et à un prix très abordable !

Même si les ampoules basse consommation à LED sont une solution d'avenir, quelques années de développement et d'améliorations sont encore nécessaires pour corriger les défauts cités plus haut (IR et puissance faibles). **Il est donc recommandé de porter son choix sur l'achat d'ampoules basse consommation fluocompactes**, au moins pour les points d'éclairage principaux ; Moins chères qu'une ampoule LED, elles peuvent fonctionner directement en lieu et place d'une ampoule incandescente classique (l'ampoule LED requiert une alimentation spécifique) pour au final des économies et une durée de vie vraiment satisfaisantes. L'utilisation des ampoules à LED est plutôt recommandée pour l'éclairage d'appoint ou de décoration.

* Régler la température de son logement

Lorsque votre logement n'est pas loué, il est inutile de trop le chauffer : il suffit de maintenir une température qui permette de tenir hors gel et hors humidité. Si votre maison est humide, faites bien attention ! Une température entre 11 et 14°C est correcte. Quand le logement est loué, une température de 19°C dans les pièces de vie, et 17-18°C dans les chambres est suffisante. Une chambre surchauffée est souvent néfaste pour le sommeil !

La salle de bain, pièce humide par excellence, doit être à environ 20°C.

4. LE TRI DES DÉCHETS : Parce que c'est facile !

- * Les emballages à recycler :

Le plastique : flacons et bouteilles (bouteille d'eau, d'huile, flacon de mayonnaise, ou de sauce tomate, shampoing, gel-douche, liquide vaisselle, etc)

Attention : les emballages trop légers ne sont pas à recycler car leur transformation n'est pas rentable (sac en plastique, pot de yaourt, film alimentaire, polystyrène...) Il faut donc les mettre dans la poubelle d'ordure ménagère.

Le verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux.

Attention : le verre de cuisine et la vaisselle ne sont pas recyclable car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage. Il faut donc les jeter dans la poubelle d'ordure ménagère.

Le papier : journaux, prospectus, enveloppes, catalogues...

Le carton, brique et métal : boîte et suremballages en carton, conserves, aérosols, barquettes en aluminium, brique type lait ou soupe, etc.

- * **Astuces** : le papier et les emballages cartons trop humides ou trop gras (type emballage de pizza) vont directement dans la poubelle des ordures ménagères.

On peut laisser les bouchons sur les bouteilles et les emballages en plastique : c'est plus propre.

Il est inutile de laver les emballages. Bien les vider suffit.

Il ne faut pas enfermer les emballages à recycler dans un sac plastique. Le sac ne sera pas ouvert au centre de tri, et ce qui il y a à l'intérieur ne sera donc pas recyclé...

Pour vous aider, un site : www.tri-recyclage.ecoemballge.fr

6. SENSIBILISER VOS CLIENTS :

La nouvelle réglementation concernant le classement des meublés contient un volet environnement, dont un des points de notation est **la mise à disposition de vos clients de mesures qu'ils peuvent prendre, lors de leur séjour, pour respecter l'environnement.**

L'office de tourisme Vendée Sèvre Autise a imaginé un guide du touriste respectueux de l'environnement, que vous pouvez reprendre si vous le souhaitez (*vous trouverez ce guide en dernière page*). Vous pouvez aussi vous en inspirer et créer votre propre document.

Si vous souhaitez rendre votre logement plus respectueux de l'environnement, ou si cela est déjà fait, pourquoi ne pas mettre en parallèle ce petit guide à destination des clients avec un code d'éthique du loueur, qui expliquerait aux touristes tout ce que vous avez mis en œuvre de votre côté ? Cela peut même l'inciter à faire plus attention.

7. ET SI ON VEUT FAIRE PLUS ?

LA NOURRITURE : pour les petits-déjeuners et tables d'hôte des chambres d'hôte.

Il existe plusieurs façons d'être plus responsables : vous pouvez choisir de proposer des produits faits maison, BIO, des produits issus du commerce équitable, ou bien encore de faire vos achats grâce à la vente directe.

A noter qu'un magasin de vente directe a ouvert à Niort (entre Mendès France et la zone de Géant) « Plaisirs Fermiers », où vous retrouvez de nombreux produits : viandes, œufs, produits laitiers, condiments, fruits et légumes de saison, etc.

« Biocoop » :
- Zone d'Hyper U, rue Louis Auber 85200 FONTENAY LE COMTE
- Zone commerciale Mendès France, rue Jean-François Cail 79000 NIORT
- 27 rue du commerce 79160 COULONGES SUR L'AUTISE

« Espace Bio 79 » : 36 Ter Avenue de Nantes

LES LABELS ECOLOGIQUES :

Si vous souhaitez aller encore plus loin, sachez qu'il existe des labels environnementaux qui vous permettront d'être reconnu au niveau national et international, au même titre que Gîte de France ou Clévacances.

- * **La Clef Verte** : C'est le 1^{er} label environnemental international pour l'hébergement touristique écologique. Créé en 1994, il a été développé pour les meublés et les chambres d'hôte en 2007. Les critères sont établis au niveau international. Pour plus de renseignements, et pour télécharger les critères de classement : www.laclefverte.org



- * **L'Ecolabel** : il engage les hébergeurs dans le tourisme durable. Il a été créé en 1992 et est européen. Pour plus de renseignements : ec.europa.eu/environment/ecolabel



Pièce jointe du chapitre 6 :

GUIDE DU TOURISTE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

Ce document est là afin de vous rappeler quelques petites règles toutes simples, qui néanmoins font du bien à notre planète.

Vous êtes bien entendu libre de suivre ces principes ou non.

Nous vous souhaitons un très agréable séjour dans notre belle région.

- 1) Respecter les règles du Tri Sélectif, en triant ses déchets pendant son séjour.
Vous pouvez vous référer à la notice explicative ci jointe.

- 2) Ne pas jeter de déchets dans la nature. Si vous partez pour la journée, prévoyez éventuellement un sac poubelle dans votre véhicule ou votre sac.

- 3) Ne pas gaspiller le papier : vous aurez l'occasion pendant votre séjour de consulter et de prendre de nombreuses brochures touristiques. 1 exemplaire de chaque est suffisant, pour les sites/lieux qui vous intéressent réellement.

- 4) Faire attention à sa consommation d'eau : il faut éteindre le robinet lorsque l'on se lave les dents ou les mains, et préférer des douches.

- 5) Utiliser si possible de la vaisselle recyclable si vous pique-niquez.

- 6) Faire attention à la consommation d'électricité : il faut penser à éteindre les lumières en sortant d'une pièce. La température idéale dans les pièces de vie est de 19°C, et 17-18°C dans les chambres.

- 7) Si je veux faire encore plus : pendant ses vacances, on a plus de temps. Pourquoi ne pas en profiter pour consommer responsable ? Voici quelques adresses de producteurs locaux qui font de la vente directe :
- laiteries, producteurs de viandes, légumes, fruits, miel, etc.

Vous trouverez également ci-joint une liste des marchés sur notre secteur.